

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 2026-002**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que:

- lors d'une séance tenue le 26 janvier 2026, le Conseil de la Ville de Montréal-Ouest a adopté le règlement n° 2026-002: « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 845 040 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET DES TROTTOIRS, DES CONDUITES D'AQUEDUC ET DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL SUR LA PROMENADE COURTNEY ENTRE LE CUL-DE-SAC ET L'AVENUE BALLANTYNE SUD, ET SUR L'EMPRISE DE L'AVENUE BALLANTYNE SUD ENTRE LA PROMENADE COURTNEY ET LA PROMENADE RONALD »;
- ce règlement est dispensé de l'approbation des personnes habiles à voter, conformément au troisième alinéa de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., ch. C-19);
- ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 8 avril 2026, sous le numéro de dossier M610435.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 50 avenue Westminster Sud, soit de 8h30 à 16h30 sur rendez-vous (lundi et vendredi) ou sans rendez-vous (mardi au jeudi), ou dans la section des services aux résidents dédiée aux avis publics sur le site internet à l'adresse <https://montreal-west.ca/fr/>.

Fait à Montréal-Ouest, ce 15 avril 2026.

Claude Gilbert
Greffier